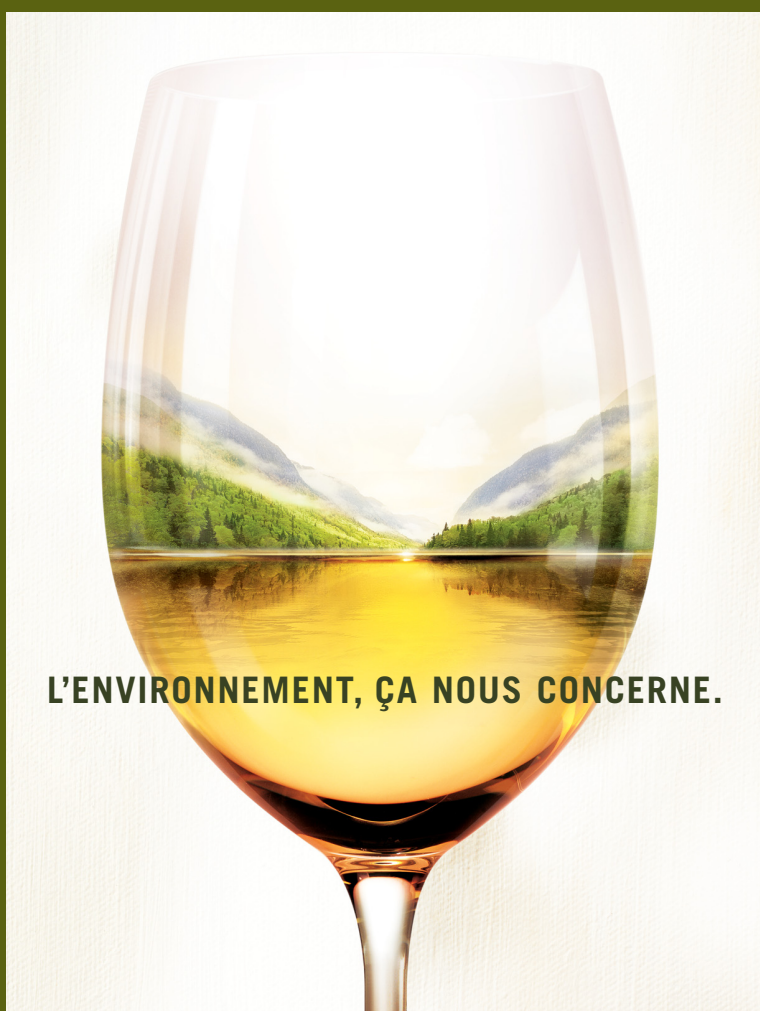


ENVIRONNEMENT BILAN ET POLITIQUE



L'ENVIRONNEMENT, ÇA NOUS CONCERNE.



SAQ

COHÉRENCE, CONTINUITÉ, PERSÉVÉRANCE...

Les préoccupations environnementales de la SAQ ne datent pas d'hier. Un premier programme d'économie de l'énergie est mis de l'avant en 1982, il y a un quart de siècle déjà !

Quelques années plus tard, en 1988, la SAQ se dote d'une première politique environnementale constituée de trois objectifs :

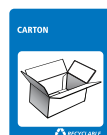
- soutenir l'implantation de la collecte sélective et le recyclage des matériaux;
- exiger de ses fournisseurs que leurs emballages (papier, carton, verre) contiennent des matériaux recyclés;
- utiliser, autant que faire se peut, des emballages recyclables.

En 1991, la SAQ s'engage financièrement auprès de Collecte sélective Québec et favorise la récupération, au domicile, du verre et des autres matériaux recyclables.

En 1997, la SAQ actualise sa politique environnementale en élaborant un cahier de gestion. Plus exhaustive, cette politique comporte neuf engagements. La SAQ entend ainsi :

- favoriser la récupération et le recyclage des contenants de verre qu'elle met en marché;
- soutenir le développement de la collecte sélective;
- contribuer au développement et à la consolidation des marchés du verre recyclé;
- acheter des contenants de verre et des emballages de carton, de papier et de plastique composés de matières recyclées et recyclables;
- récupérer et recycler le carton, le papier et le plastique qu'elle utilise;
- gérer de manière responsable la destruction des produits défectueux et provenant de saisies;
- sensibiliser le public à la récupération des bouteilles de boissons alcooliques grâce à la collecte sélective;
- informer ses employés de leurs responsabilités en matière d'environnement;
- évaluer régulièrement les performances de ses activités environnementales.

Enfin, dans la foulée de la *Loi sur le développement durable*, la SAQ a ouvert la marche en adoptant sa nouvelle politique environnementale, fruit de 3 années d'action et de réflexion d'une société sensible à l'endroit de l'environnement. Il constitue également une réponse, parmi d'autres, au besoin légitime des individus de vivre dans un milieu où le développement économique contribue, plutôt que l'inverse, au patrimoine environnemental et à l'épanouissement des personnes et des communautés. Beau défi, belle perspective et déjà de belles réalisations...



DE BELLES RÉALISATIONS

LA RÉCUPÉRATION ET LE RECYCLAGE DU VERRE

Grâce au service de collecte sélective qui s'étend à 97 % de la population québécoise et du système de consigne, le Québec récupère 88 % du verre mis en circulation chaque année. On estime par ailleurs qu'en 2007, les centres de tri recevront 60 % des 179 millions de contenants de verre vendus par la SAQ.

Malgré l'importance de ce chiffre (179 millions de bouteilles), les contenants de verre de la SAQ ne représentent que 5 % du poids de l'ensemble des déchets au Québec et seulement 28 % de tous les contenants et emballages de verre utilisés au Québec. Bref, la SAQ n'est pas le seul joueur de sa catégorie !

L'effort de récupération, incluant le financement, doit donc venir de l'ensemble des intervenants : producteurs de contenants, entreprises qui utilisent ces contenants, détaillants, consommateurs, etc.

Au Québec, la SAQ a été à l'origine de la mise en place de la collecte sélective. Depuis 1990, la SAQ a privilégié la chaîne environnementale du verre, soit la collecte sélective, le transport, le tri des bouteilles, le conditionnement et la valorisation.

Pour chaque bouteille qu'elle vend, la SAQ verse 0,02 \$ dans un fonds environnemental destiné à soutenir et développer la récupération et le recyclage du verre. Depuis 1990, l'entreprise a ainsi injecté plus de 30 millions de dollars dans le domaine de l'environnement : 12 millions ont été versés à Collecte sélective Québec et 18 millions au soutien des autres phases de la récupération et de la valorisation du verre :

- En mai 2002, la SAQ a implanté un programme temporaire d'aide financière destiné aux centres de tri et aux industries de valorisation du verre qui concassent, réduisent et nettoient le verre de ses impuretés. En l'espace de quatre ans, la SAQ a donc versé trois millions de dollars dans la valorisation du verre, étape des plus importantes.
- En 2003, l'entreprise a investi 150 000 dollars dans l'amélioration de l'équipement des centres de tri de l'Est du Québec.
- En 2004, les 35 centres de tri ont ainsi manipulé plus de 380 000 tonnes métriques de matières recyclables dont 95 000 tonnes de verre, qui ont ensuite été acheminées puis transformées dans l'une ou l'autre des deux usines québécoises de traitement du verre.





- En 2006, la SAQ a versé 2,5 millions de dollars répartis sur 5 ans dont 500 000 dollars sont destinés à l'achat d'équipements issus des plus récentes avancées technologiques. Le reste du financement sert aux opérations de traitement du verre issu de la collecte sélective municipale.
- À l'été 2006, la SAQ, de concert avec la Table de concertation sur la récupération des contenants à remplissage unique (CRU), annonçait la mise en place d'un programme spécifique destiné à la centaine de commerçants de Beloeil dont 60 titulaires de permis de vente d'alcool. La SAQ a investi 60 000 dollars dans l'expérience. La moitié des commerçants de Beloeil invités à participer au projet ont été convaincus de la valeur de la récupération. Qui plus est, lorsque le commerçant adoptait le service, 100 % des contenants pouvaient aisément être récupérés.
- Dans la même foulée, 3 restaurants *Pacini* ont reçu chacun 4 bacs de récupération de 360 litres dont l'entretien et la cueillette étaient assurés par un entrepreneur privé. Une fois que le système fut en place et les employés formés, la récupération a atteint 100 % des contenants en verre pour un potentiel de 2 à 2,5 tonnes métriques ou de 4 000 à 5 000 unités par restaurant et par année. Une avenue très prometteuse.
- En généralisant ces expériences à l'ensemble des titulaires de permis de vente d'alcool (18 % des ventes en dollars de la SAQ), la société d'État a bon espoir d'accroître la proportion de ses contenants récupérés, qui est globalement de 60 % en 2007, à plus de 70 % en 2010.

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS POUR LE VERRE

Le verre traité – broyé, concassé ou pulvérisé – a différents usages et apparaît sous différentes formes : contenants (bouteilles, pots, verres, etc.); carreaux de céramique; microbilles pour le sablage au jet de verre; composant du béton, de briques ou de pavés; sable pour la filtration de l'eau des piscines; fibre de verre isolante.



*Unical est la seule entreprise québécoise à traiter d'importants volumes de verre propre et la seule en Amérique du Nord en mesure de traiter le verre mixte issu de la collecte sélective. Quelque 125 000 tonnes métriques de verre y sont traitées annuellement, soit la quasi-totalité du verre tiré de la collecte sélective au Québec de même qu'une partie du verre issu de la collecte sélective en Ontario et aux États-Unis. Unical traite le verre et le transforme en calcin qui est ensuite employé dans la production de laine isolante et de nouveaux contenants de verre.

- En 2004-2005 et en 2005-2006, la SAQ a apporté une aide financière de 90 000 dollars à Distribution A & L pour le développement du marché du verre dans les systèmes de filtration de piscines, un secteur très prometteur.
- En 2005, la SAQ se liait au Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) pour découvrir de nouveaux débouchés* au verre mixte (mélange de couleurs) issu de la collecte sélective. Depuis ce jour, la SAQ a investi plus de 90 000 dollars dans ce partenariat.

LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE DE POINTE

La société d'État a fondé, en avril 2005, la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux à l'Université de Sherbrooke. L'équipe, composée d'une demi-douzaine de chercheurs, s'applique à développer l'usage du verre broyé ou pulvérisé dans d'autres domaines très prometteurs : le béton, le ciment et le pavé uni. La SAQ investira un million de dollars sur cinq ans dans ce vaste projet de recherche appliquée.



PROMOTION ET SENSIBILISATION

La SAQ participe, année après année, à de nombreuses campagnes de sensibilisation ou événements spéciaux visant à promouvoir la collecte sélective et le recyclage du verre.

- En 2002, 2003 et 2004, participation aux campagnes de promotion de la Ville de Montréal en faveur de la collecte sélective.
- Depuis 2002, partenaire dans les campagnes de sensibilisation à la collecte sélective dans l'Est du Québec. Production en 2006 d'un feuillet explicatif remis aux citoyens.
- En 2002 et 2003, commanditaire du projet Feu vert en Montérégie invitant les citoyens à s'engager dans des causes environnementales.
- Au printemps 2003, présence au Salon Americana pour promouvoir la valorisation du verre. Distribution de 20 000 copies d'un feuillet sur l'engagement de la SAQ en cette matière.
- Depuis 2003, partenaire de la tournée de sensibilisation à la récupération des Caravanes de la récupération du Réseau québécois des Centres de formation en Entreprise de Récupération (CFER).

POURQUOI RÉCUPÉRER LE VERRE ?

IL EXISTE MILLE BONNES RAISONS DE RÉCUPÉRER LE VERRE. EN VOICI QUELQUES-UNES :

Abandonné dans l'environnement, LE VERRE POLLUE. CAR IL NE SE DÉCOMPOSE PAS. Les bouteilles ou fond d'une rivière sont la pour l'éternité!

Or il est facile de récupérer le verre et on peut le RECYCLER À 100 %. On peut même recycler le verre déjà recyclé!

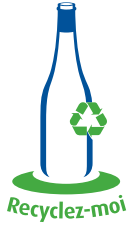
En récupérant le verre plutôt qu'en le produisant, ON ÉCONOMISE JUSQU'À 32 % DE L'ÉNERGIE nécessaire à sa fabrication et 50 % de l'eau utilisée. On réduit également de 20% la pollution atmosphérique et de 80% les rejets miniers.

Il est très facile de récupérer le verre. IL SUFFIT DE DÉPOSER LES CONTENANTS (Bouteilles de vin, pots de confiture, etc.) DANS LES BACS À RECYCLAGE fournis par les municipalités. Il n'est même pas nécessaire de trier les couleurs ou d'enlever les étiquettes. Un triage rapide est suffisant.

SAQ

* Les avenues actuelles sont l'emploi du verre mixte dans les peintures, les encres, les cosmétiques et les aliments pour animaux; comme matière de charge pour renforcer les silicones et les caoutchoucs et même comme abrasif dans les dentifrices parce qu'il n'abîme pas l'émail des dents! Il faut toutefois que ce verre soit d'abord transformé en silice précipitée. Cette silice est obtenue en soumettant le verre à de très hautes températures; ce dernier se combine alors avec d'autres molécules de matières gazeuses pour apparaître sous forme de fines particules (effet de précipité).

- Depuis 2004, commanditaire du gala des Phénix en environnement et remise d'une bourse de 5 000 dollars dans la catégorie « Mise en valeur des matières résiduelles ».
- À l'automne 2004, commanditaire majeur de la Semaine québécoise de réduction des déchets.
- À l'été 2006, présence à la Table de concertation pour la récupération des contenants à remplissage unique non consignés (CRU) afin d'optimiser l'efficacité de la collecte sélective pour la récupération des contenants à remplissage unique de boissons consommées hors foyer. Intégration du logo « Recyclez-moi » dans les succursales de la SAQ, dans ses publications et sur ses sacs de plastique.



ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

L'objectif de la SAQ est de réaliser une économie de 20 millions de kWh par année, soit la consommation totale annuelle de 660 maisons unifamiliales. À l'heure actuelle, les économies représentent 13 % de la consommation totale d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 380 maisons unifamiliales. Le programme sera donc prolongé jusqu'en 2010 afin de respecter l'objectif initial.

- En 2004, un groupe du Service d'aménagement, design et ingénierie a présenté un programme d'économie d'énergie échelonné sur 4 ans visant près de 50 bâtiments. Déjà, plusieurs changements, comme le remplacement du vieux système d'éclairage dans les entrepôts et l'isolation des quais intérieurs de chargement de la zone d'entreposage, ont généré des économies substantielles. Au total, la SAQ a économisé plus de 8 millions de kWh d'électricité en deux ans à la suite de l'adoption des mesures touchant 11 bâtiments (3 entrepôts, 1 édifice administratif et 7 succursales).



- En 2006, la SAQ a dressé un bilan de sa consommation d'énergie dans les bâtiments et de la consommation de carburant de son parc de véhicules de livraison. Les résultats démontrent que la formation donnée aux livreurs pour améliorer l'efficacité de leur conduite routière a permis de réduire de 400 tonnes les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules entre 2004 et 2005.
- Les changements apportés aux édifices dans le cadre de ce programme d'économie d'énergie ont réduit de 350 tonnes supplémentaires les gaz à effet de serre entre 2004 et 2006.
- Globalement, cette performance permet déjà d'atteindre les objectifs nous concernant du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques au Québec.
- La SAQ a d'ailleurs obtenu un prix *Énergia* dans la catégorie « GESte durable – volet institutionnel » pour ses efforts.

UNE SUCCURSALE BIO ?

Dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies (Montréal), une nouvelle SAQ Classique a été conçue en fonction d'éléments des normes LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*). En fait, la demande de classification LEED sera présentée à la CAGBC (*Canadian Green Building Council*) au printemps 2007 par le propriétaire de l'édifice.

La SAQ a profité de l'occasion pour couler une dalle de béton de 225 pieds carrés intégrant le verre recyclé, pulvérisé et mélangé selon les directives des chercheurs de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke. Cette dalle constitue le plancher de l'entrée de la succursale.

DES SACS RÉUTILISABLES

Depuis février 2006, la SAQ propose des sacs réutilisables pour le transport des bouteilles de vin et de spiritueux. Ces sacs, solides et résistants, sont constitués de quatre sections afin que les bouteilles ne s'entrechoquent pas. Les sacs en polypropylène sont vendus pour la modique somme de 1 \$ tandis que ceux en coton sont vendus 2,25 \$. Dans les deux cas, 0,50 \$ sont versés au *Fonds pour la biodiversité et les habitats* créé par la Fondation de la faune. L'emploi (et le réemploi) du sac réutilisable par la clientèle devrait permettre de réduire de 20 % le nombre de sacs de plastique et de papier normalement utilisés par l'entreprise.

Au cours de la première année de mise en marché, la SAQ a écoulé 200 000 exemplaires de ces sacs et versé 100 000 dollars au fonds.



... ET DES SACS OXOBIODÉGRADABLES

En juin 2005, la SAQ lançait ses sacs oxobiodégradables, un nom compliqué pour décrire des sacs de plastique auxquels on a ajouté un additif qui permettra leur rapide décomposition. Ces nouveaux sacs employés par la SAQ sont aussi résistants que les anciens, mais ils se décomposent en cinq ans à peine. Il s'agit d'une grande amélioration ! De plus, ces sacs sont également recyclables dans les municipalités qui détiennent l'équipement nécessaire à leur traitement.



UN TOIT VERT POUR UN CIEL SANS NUAGES

La construction de nouveaux espaces administratifs au Centre de distribution de Montréal (CDM) donnera lieu à une belle initiative du Service aménagement, design et ingénierie. En juin 2007, le toit de ce nouveau bâtiment (environ 2 000 pieds carrés) sera recouvert d'un terreau permettant la culture du trèfle et de la ciboulette.



- Une fois en culture, ce toit réduira, selon les données du Centre national de recherche (CNR), d'une demi-tonne par année les émissions de gaz à effet de serre et de 25 % l'énergie consacrée à la climatisation de ce nouveau secteur du vaste centre de distribution. Au total, on évalue que la facture énergétique de l'ensemble de l'édifice sera réduite d'environ 1,2 %.

LES ACTIONS À L'INTERNE

Si la SAQ se dit soucieuse de l'environnement et du développement durable, elle doit d'abord le manifester à l'intérieur de son organisation. Les exemples qui en font foi ne manquent d'ailleurs pas.

- En novembre 2006, l'entreprise a créé un Service de l'environnement dont l'objectif est de structurer la pensée, la démarche et l'action de la SAQ en matière, bien sûr, d'environnement.
- Au même moment, les responsables du Service de livraison ont lancé un programme de formation à l'intention des livreurs afin de les sensibiliser aux meilleures habitudes de conduite et d'accroître l'efficacité énergétique de leurs activités. On a ainsi réduit la vitesse des véhicules (programmation de la vitesse de croisière à 90 ou 95 km/h selon le type de camion) de même que la marche au ralenti. Le Service a également installé des ordinateurs de bord dotés du logiciel TETRA afin de vérifier notamment les changements d'habitudes. Ce programme a d'ailleurs contribué largement à la performance énergétique de l'entreprise et à la réduction des gaz à effet de serre pour lesquelles la SAQ a obtenu un prix *Énergia*.
- À l'été 2006, la société d'État a créé une section complète de son intranet consacrée à l'environnement pour informer le personnel et le sensibiliser aux gestes posés par l'entreprise.

The screenshot shows the SAQ intranet interface. At the top, there is a navigation bar with links for 'ACTUALITES', 'ACTIVITES PROMOTIONNELLES', 'SUCCURSALES', 'SERVICES AUX EMPLOYES', 'DOCUMENTS ADMINISTRATIFS', 'INFORMATIONS SECTORIELLES', 'Outils', and 'NOUS LA SAQ'. A search bar is also present. The main content area is titled 'Informations sectorielles' and 'Développement durable / Volet Environnement /'. It features a mission statement, a policy link, and a section titled 'L'environnement, ça nous concerne !' with the sub-heading 'Actualité'. The text encourages employees to take action for the environment and provides contact information for the environmental section. A green banner at the bottom reads 'C'EST SI SIMPLE !'.

- Dans la même foulée, la SAQ a instauré un programme de récupération des quatre matières de base (fibres, verre, plastique et métal) à l'intention du personnel du siège social et du Centre de distribution de Montréal. Des bacs à plusieurs compartiments ont été placés à tous les postes de travail, un programme qui sera étendu au Centre de distribution de Québec et aux succursales en 2007.
- L'entreprise récupère désormais les plastiques isolants qui recouvrent l'intérieur des containers qu'elle reçoit chaque semaine (environ 250). Ces plastiques sont roulés, traités puis revendus dans le secteur de l'industrie de la construction et de la rénovation.



LES DISTINCTIONS OBTENUES PAR LA SAQ

Prix d'excellence *Papillon bleu* de la Fondation québécoise en environnement (2005)

Prix *Énergia* dans la catégorie GEst durable – volet institutionnel (2006)

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Porté par l'idée que tous, citoyens et corporations, sont responsables de la réussite du Québec et de la préservation du patrimoine, l'État québécois s'est doté, en 2004, d'un *Plan de développement durable* qu'il a ensuite soumis à une consultation publique.

Le 13 avril 2006, à la suite de cette consultation, le Québec adoptait la *Loi sur le développement durable* qui sera suivie, en 2007, d'une *Stratégie gouvernementale de développement durable*. Celle-ci deviendra l'épine dorsale du *Plan de développement durable du Québec*. L'État québécois s'est donc doté d'une loi qui sera prochainement appuyée d'une stratégie globale, un véritable plan d'action.

La SAQ a ainsi pris les devants et développé sa *Politique environnementale*, qui fut entérinée par son conseil d'administration le 2 novembre 2006. Cette politique fait écho aux 16 principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*; elle fait également état de 4 priorités, 10 engagements, 15 objectifs et de 28 actions. Or, la moitié de ces actions sont de nouvelles initiatives qui devront être réalisées d'ici 2011, soit sur un horizon de 4 ans.

Les enjeux liés à l'environnement sont plus que jamais au cœur de nos préoccupations en tant qu'être humain et travailleur dans notre société. Les effets de la pollution atmosphérique et des changements climatiques sur la santé et sur l'environnement ont poussé plusieurs pays à développer des politiques qui visent à améliorer et préserver la vie en encadrant davantage les activités sociales et économiques.

Au Québec, on dit que l'environnement est la deuxième préoccupation majeure des Québécois, juste derrière la santé. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs adopté la *Loi sur le développement durable* en avril 2006, créant ainsi le cadre qui définirait les responsabilités de tous les ministres et organismes publics en matière de développement durable. Cette loi exige, entre autres, qu'ils préparent des plans d'action et qu'ils fassent état de leurs progrès dans leur rapport annuel. La SAQ a pris les devants en actualisant sa politique environnementale.

AFIN D'HONORER SA MISSION ENVIRONNEMENTALE, LA SAQ S'ENGAGE À RESPECTER PLUSIEURS PRINCIPES GÉNÉRAUX DANS L'ENSEMBLE DE SES ACTIVITÉS, ET CE, À TOUS LES NIVEAUX DE SON ORGANISATION. CES PRINCIPES, BASÉS NOTAMMENT SUR LE CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, PERMETTRONT À LA SAQ D'ORIENTER SA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION DE SES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET PROMOTIONNELLES. CES PRINCIPES SONT :

INTÉGRITÉ

1. Reconnaître sa part de responsabilité quant aux impacts de ses activités sur l'environnement.
2. Éduquer, sensibiliser et informer ses employés, ses fournisseurs et sa clientèle des effets environnementaux de leurs activités et des mesures pouvant être entreprises pour limiter ces impacts.

RESPECT

3. Respecter en tout temps les lois, les règlements, les politiques et les normes relatifs aux aspects environnementaux.

GESTION SANS FRONTIÈRE

4. Travailler conjointement avec les autres instances publiques afin de toujours remplir son rôle de modèle social et de favoriser la coopération intergouvernementale.
5. Intégrer la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité dans son processus décisionnel, sa gestion, son développement économique et son engagement social.

IMPUTABILITÉ

6. Communiquer sa politique environnementale et favoriser la prise en charge et l'implication de l'ensemble de son personnel de ses dirigeants, de ses partenaires, de ses fournisseurs et de ses clients dans l'atteinte des objectifs de ses programmes.
7. Favoriser une production et une consommation responsables des ressources et de ses biens. Éviter le gaspillage et la surconsommation, et encourager l'optimisation des ressources tout en considérant le cycle de vie de celles-ci.

OUVERTURE À L'INNOVATION

8. Proposer des alternatives innovatrices et préventives en plus de favoriser la recherche de nouvelles approches.

RECONNAISSANCE

9. Effectuer un bilan environnemental annuel et présenter publiquement ses performances environnementales.
10. Assurer la pérennité et l'amélioration continue de sa politique environnementale.

DANS LE BUT DE PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, D'ACCROÎTRE LA CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE DE SON ORGANISATION ET DE REMPLIR SON RÔLE DE MODÈLE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE, LA SAQ S'ENGAGE À ATTEINDRE PLUSIEURS OBJECTIFS SPÉCIFIQUES CONCERNANT CERTAINS ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX.

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

- Intégrer des critères environnementaux dans la sélection des produits, fournitures, équipements, véhicules, fournisseurs, etc.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES DANGEREUSES

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Activités commerciales

- Réduire, recycler et valoriser les contenants et emballages mis en marché.
- Réduire et recycler les imprimés générés à des fins administratives, de promotion et de publicité.
- Accroître la valeur intrinsèque des contenants et emballages mis en marché.

Activités internes

- Récupérer les matières résiduelles à la SAQ, en vue de les recycler ou les valoriser, et réduire les résidus ultimes.
- Réduire à la source l'utilisation de matériel, fournitures, etc. et les réemployer.

GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES

- Gérer de façon responsable, sécuritaire et conforme l'entreposage, l'utilisation et l'élimination des matières dangereuses utilisées.

GESTION DE L'EAU, DE L'AIR ET DES SOLS

GESTION DE L'EAU

- Réduire la consommation d'eau potable.
- Réduire et contrôler les risques de contamination provenant des eaux usées.

GESTION DE L'AIR

Énergie et transport

- Accroître l'efficacité énergétique.

Nuisances et qualité de l'air

- Réduire l'émission d'effluents atmosphériques.
- Fournir un environnement sain à ses employés et à sa clientèle en limitant les émissions de bruits et d'odeurs.

GESTION DES SOLS

- Prévenir et gérer rapidement toute contamination des sols.

IDENTIFICATION DES RISQUES ET CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE

- Assurer l'exploitation de l'entreprise conformément aux lois et règlements environnementaux.
- Identifier et gérer les enjeux et risques environnementaux.

LES ACTIONS CONCRÈTES

- Modifier la politique d'achat actuelle en considérant les principes environnementaux évoqués dans la gestion de la SAQ.
- Favoriser l'utilisation de technologies propres dans le choix des moyens de transport, des appareils électroniques et informatiques ainsi que dans les matériaux de construction.
- Accroître la quantité de matières récupérées par le secteur municipal.
- Accroître la quantité récupérée par le secteur des institutions, des commerces et des industries.
- Réduire l'utilisation des sacs d'emballage.
- Promouvoir la collecte sélective.
- Sensibiliser, à l'interne, les gestionnaires à une gestion responsable des imprimés.
- Soutenir l'industrie de la récupération et du recyclage des contenants et des emballages.

- Promouvoir la recherche et le développement de nouvelles initiatives ou technologies.
- Mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles dans tous les immeubles de la SAQ.
- Implanter un programme d'incitation à la réduction à la source.
- Implanter un programme d'incitation au réemploi.
- Implanter un programme de récupération des matières compostables.
- Implanter un programme de gestion des matières dangereuses.
- Implanter un programme d'économie de l'eau potable.
- Implanter un plan d'action pour les eaux usées.
- Poursuivre le programme d'économie d'énergie.
- Poursuivre les initiatives d'efficacité énergétique en matière de transport.
- Sensibiliser le personnel à l'efficacité énergétique.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- Réduire les émissions particulières.
- Implanter un programme de gestion de la qualité de l'air intérieur dans ses bâtiments.
- Limiter les nuisances potentielles dans les bâtiments et celles des activités de transport.
- Élaborer un plan de réhabilitation des terrains contaminés.
- Réaliser périodiquement un audit de conformité environnementale.
- Mettre en place une structure de veille environnementale.
- Établir une stratégie de communication.
- Réaliser un bilan environnemental annuel.

Mai 2007